

bpost

PB-PP | B-92730
BELGIE(N)-BELGIQUE

Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - N° 145 - 1^{er} trimestre 2014 - P 202 391

Editorial

10 rue Nicolas Appert. Une adresse à Paris qui serait restée inconnue si elle n'avait été le théâtre d'une violence sans nom. Tellement brutale qu'au lieu de diviser les communautés, cette violence les a fédérées. Un peu partout dans le monde des millions de gens ont défilé dans les rues pour dire : « *Peu importe la couleur de notre peau ; peu importe, pour autant qu'on croit, le nom de notre Dieu ; tout ça ne nous ressemble pas. Nous sommes identiques. Nous voulons vivre ensemble.* »

Nous n'avons pas l'intention de refaire ici tous les débats qui ont suivi. Nous espérons simplement que cette aspiration commune résistera à l'usure du temps, à la banalité quotidienne. Nous allons vivre

ensemble parce que d'une certaine façon, vu notre société globale, nous y sommes presque obligés.

Mais l'effort de la réunion, du rassemblement, n'est-il pas trop souvent envisagé à sens unique ? Ce sont les Autres qui doivent s'adapter, s'intégrer. Nous, de notre côté, n'aurions-nous rien à faire ? Bien sûr, ce n'est pas nous qui allons réformer l'école, les prisons, le marché de l'emploi. Il y a pourtant bien des gestes que nous pouvons faire et qui ne coûtent pas grand' chose.

Rencontrer l'Autre, vivre ensemble, ça commence par lui épargner mille petites vexations qui en s'accumulant ne provoquent que rancœur et ressentiment. Au service social de l'Aide aux Personnes Déplacées,

vous le lirez dans notre article principal, les contacts quotidiens avec des Autres nous ont appris que toutes ces petites fêlures accumulées nous séparent lentement mais sûrement. Plus de compréhension, un règlement appliqué un peu moins à la lettre, un sourire, un soupçon d'humanité nous rapprocheraient tout aussi sûrement. Pour vivre ensemble, il faut bâtir des ponts. A notre modeste niveau, commençons par jeter des passerelles.

Patrick Verhoost

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

BE41-0000-0756-7010

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES

Rue du Marché, 33 – 4500 HUY



FSE



UNION EUROPEENNE



Wallonie

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

Les chantiers oubliés du vivre ensemble.

Lelita Pineiro : Je crois pouvoir dire que l'équipe s'est sentie fortement concernée par les débats diffusés autour de la question du « vivre ensemble » dans la foulée des événements dramatiques de ce début d'année. La question a suscité pas mal de discussions informelles. En écoutant les travailleurs de terrain, j'ai compris que vous étiez tous attachés à la liberté d'expression, sans ambiguïté aucune, mais que pour que le débat soit mené au cœur du problème, il fallait que la société accepte aussi de s'engager fermement dans une politique qui favorise davantage le lien social.

Anne-Françoise Bastin : La question du lien que la société crée avec les plus vulnérables d'entre les siens, en particulier avec les étrangers, n'est effectivement n'est effectivement pas assez interrogée.

L : On peut pourtant avoir l'impression que de nombreuses initiatives sont prises pour retisser du lien social, jeter des ponts entre les communautés...

AF : On subsidie les manifestations les plus diverses, qu'elles soient festives, culturelles, ou que sais-je encore dans le but de favoriser la rencontre mais, dans le même temps, tous les jours, des représentants de l'Etat posent une multitude de gestes qui affectent durablement la manière dont la personne s'arrime à la société. Un français vient de me rapporter que lorsque qu'il s'est présenté à l'administration pour se faire inscrire en qualité « d'auteur d'enfant belge », il a clairement ressenti qu'il n'était ici pas chez lui. Bien que la question de ses ressources n'avait aucune incidence sur son droit de séjour, l'employée a réclamé ses preuves de revenus. Bien informé de ses droits, il a résisté, l'amenant alors à reconnaître que « la commune aime bien savoir » ! Réflexion de la personne concernée : « Qu'est-ce que cela doit être pour ceux qui, d'emblée, donnent à voir toute leur fragilité ... ».

L : Les pays européens comptent parmi ceux qui font le plus d'efforts en faveur des personnes vulnérables, non ?

AF : Raconte cela à Freddy. Les anecdotes sont, je crois, parfois plus parlantes que de longues analyses. Ce garçon, qui vient du Congo, est lourdement handicapé. Il circule dans une chaise roulante de fortune et souffre de douleurs aiguës, conséquences de malformations qui provoquent par ailleurs des difficultés respiratoires et digestives invalidantes. Il faudrait l'opérer mais les médecins refusent d'envisager quoi que ce soit tant qu'on ne leur donne pas l'assurance qu'il pourra bénéficier d'un suivi postopératoire adapté. Il a bien entendu introduit une demande de séjour médical mais vient me voir avec

la notification de refus. La demande n'est pas accompagnée d'une copie de son passeport ! Freddy a pourtant un passeport mais manifestement son avocat a négligé de le transmettre à l'administration. Sans papier, il ne reçoit pas d'aide sociale. Il est à la rue, passe ses nuits, à l'abri de nuit, avec les SDF et les accompagne dans leur tournée quotidienne des associations caritatives. Pour Freddy, qui n'a que très peu d'autonomie, ce quotidien de SDF est particulièrement éprouvant. Il souffre d'autant plus qu'il lui faudrait idéalement rester allongé quelques heures par jour. La situation est exceptionnelle, il me paraît tout de suite évident qu'on ne peut le laisser davantage à la rue. Confiante, je prends contact avec l'Office, explique la situation et demande une révision du dossier...

L : Et c'est non.

AF : C'est non, sans discussion possible : « Qu'il réintroduise une demande ! ». Peu importe le fait qu'il ait attendu deux ans cette réponse dans le plus grand dénuement. Peu importe qu'un gars incapable d'aligner deux pas soit à la rue. Pas de dérogation. Et tout a continué à l'avenant. L'administration n'a pas davantage fait preuve de souplesse par la suite.

L : Il est toujours à la rue ?

AF : Oui. Mais le CPAS vient de se voir condamné à intervenir en sa faveur. Alors tu peux te dire que les institutions ne fonctionnent pas si mal puisqu'on parvient, vaille que vaille, à faire reconnaître des droits. Mais toutes ces coûteuses démarches prennent du temps et surtout elles laissent un goût amer car symboliquement, ce que l'on obtient du tribunal, n'est-ce pas ce que l'on arrache ?



L : Quel est l'intérêt du CPAS à agir de la sorte ?

AF : Ici, la motivation est financière. Une fois condamné, il peut reporter la charge sur le Fédéral. Mais dans certains dossiers, je te dirai que je ne comprends pas le

calcul du CPAS. Nous nous occupons des problèmes avec l'huissier d'un africain venu comme étudiant, dont le père (qui était par ailleurs son garant) a été assassiné et qui, suite à cet événement, a rapidement obtenu la protection de la Belgique. Démuni, il s'adresse au CPAS en octobre, expliquant que pour valider l'année d'étude qu'il vient de terminer (et qui termine sa spécialisation) il lui faut représenter trois examens en janvier. Le CPAS lui impose alors de se désinscrire pour se rendre « disponible sur le marché de l'emploi », ce qu'il ne peut se résoudre à faire. Il a beau expliquer que ses trois cours ne l'empêchent en rien de rechercher un emploi, le CPAS ne veut rien entendre...

L : Il est souvent question d'argent...

AF : Pas toujours. Je peux te parler de ce réfugié guinéen venu nous voir il y a quelques mois pour monter son dossier de regroupement familial. Il nous explique à l'époque qu'il est difficilement envisageable pour un de ses enfants, gravement handicapé, d'aller jusqu'à Dakar introduire sa demande à l'Ambassade de Belgique. Il faut savoir que le voyage dure deux jours, que les taxis brousse sont bondés, qu'il faut changer de véhicule à la frontière et que, faute d'équipement, la mère était contrainte de porter cet enfant de 12 ans sur son dos. Bref, une fameuse galère.

Sachant que la Belgique a un Consul Honoraire en Guinée, je décide de demander aux Affaires Etrangères si ce dossier ne pourrait exceptionnellement être transmis par le Consul. Réponse laconique : le demandeur est tenu de se présenter personnellement à Dakar. L'enfant n'a donc pas eu d'autre choix que de voyager et, selon les termes de son papa, il n'a « pas supporté ». Au retour, m'explique-t-il, « son corps s'est mis à gonfler et il est mort ». Il me montre un document sur lequel le nom de l'enfant a été barré.

Serait-il toujours en vie si une dérogation lui avait été accordée ? Je n'en sais rien. Mais ce que je retiens, c'est que pour le père, qui regrette tant cet enfant qui « était si malin qu'il expliquait tout si bien aux docteurs », il n'a « pas supporté ». Il ne va pas aller poser des bombes pour autant mais il ne va peut-être pas non plus percevoir toute la grandeur de nos idéaux démocratiques...

L : Tu as le sentiment qu'on alimente inutilement une fracture ?

AF : Peut-être que cet homme n'avait même pas la perception de l'existence d'une telle fracture. Peut-être n'en a-t-il d'ailleurs toujours pas. Mais la nécessité d'éviter des comportements qui ne provoquent qu'incompréhension et ressentiment ne te saute-t-elle pas aux yeux ? Connais-tu pire obstacle à la cohésion que le ressentiment ?

Je me souviens avoir écrit, il y a une vingtaine d'années, un article où je mettais en garde les institutions (commune, CPAS, ...) qui à l'époque n'en faisaient qu'à leur tête. On m'avait demandé un peu plus de réserve sur

cette question, estimant qu'il n'était pas opportun d'anticiper des problèmes qui ne se posaient pas et surtout de sous-entendre que l'accueil des étrangers pouvait engendrer des tensions. Est-on maintenant mûrs pour comprendre que tout acte produit un effet ?

Dans le même ordre d'idées, comment justifier que des enfants puissent venir rejoindre un parent en Belgique en étant contraint de laisser leur mère derrière eux ? La loi est parfois tellement déroutante que des écoles nous téléphonent, incrédules. Oui, il y a des Afghans, des Irakiens qui, pour sortir leurs enfants de la guerre, ont dû se résoudre à les faire venir seuls. Oui c'est difficile pour ces pères, de jouer le rôle de mère dans un pays étranger. Et oui, la Belgique semble avoir perdu le sens des responsabilités.



L : Tu ne crains pas de donner l'impression de présenter les immigrés comme des « pauvres victimes » ?

AF : Je n'aimerais pas que l'on pense que je cherche à déresponsabiliser nos supposés « protégés » et à accabler une société qui serait égoïste et prompte à rejeter tout ce qui l'effraie. Nos lecteurs réguliers savent que nous ne faisons pas d'angélisme et que les efforts que nous déployons visent à davantage de cohésion. Si nous nous donnons ici la liberté de pousser de temps à autre un coup de gueule, le plus clair de notre temps, nous le passons à essayer de créer les conditions qui vont favoriser l'adaptation des migrants à la société d'accueil.

On n'a pas attendu que le terme de « citoyenneté » envahisse les discours politique et médiatique pour tenter de favoriser chez notre public la capacité de se décentrer, ne fût-ce que brièvement, pour essayer d'appréhender la réalité avec un regard d'occidental.

L : Est-ce une facette du travail avec laquelle vous vous sentez à l'aise ?

AF : A l'aise avec le côté « normalisateur » de la démarche ? C'est toujours une question d'équilibre. On ne cherche à faire entrer personne dans un moule. Notre travail est de donner à qui le veut des clés de compréhension de notre organisation, d'explicitier nos valeurs, ce à quoi nous tenons et pourquoi.

L : Vous êtes assistants sociaux, formateurs, ... vous sentez-vous assez outillés pour ce travail ?

AF : On a quelques atouts mais on ne les a pas tous. La plupart des gens ne remettent pas en cause notre bienveillance et acceptent du coup un peu plus facile-

ment d'être bousculés dans leurs croyances. Nous avons affaire à un public fort de connaissances, de croyances, de valeurs qui lui ont été transmises mais dont l'esprit critique est peu stimulé. Certains aspirent d'autant plus à reproduire ce qui leur a été inculqué qu'ils éprouvent le besoin de rester fidèles à ce qu'ils ont abandonné, qu'ils y aient été contraints ou non. Difficile, pour ces gens, d'accepter de se soumettre à la contradiction et de regarder la réalité avec d'autres lunettes.

L : Tu veux dire que si la confiance mutuelle ouvre des possibilités, elle est insuffisante pour déconstruire des schémas de pensée solidement ancrés ?

AF : C'est le sentiment que l'on a. Je suis certaine que de nombreuses propositions de formation vont apparaître et on tâchera d'en profiter mais il n'en reste pas moins qu'on restera sans doute assez démunis pour tout ce qui tourne autour du religieux. Quand bien même nous deviendrions imbattables sur le Coran, la tradition islamique ou Dieu sait quoi encore, nos usagers ne nous reconnaîtraient, je le crains, aucune légitimité sur ces terrains-là. Je parle du Coran mais on ressent parfois le même sentiment d'incommunicabilité avec les adeptes des nouvelles églises protestantes.

L : Les autorités religieuses ont un rôle à jouer.

AF : Depuis les attentats, tous les regards sont braqués vers elles et c'est bien légitime. On attend beaucoup de l'école aussi. Mais j'ai la conviction que tous les lieux où la multi-culturalité s'exprime doivent être outillés pour composer avec ces questions. Et c'est là me semble-t-il qu'il faudra être créatifs.

Bien-sûr que nous pouvons entraîner notre public à se décentrer, à lire entre les lignes, à jouer avec le second degré, à décoder un message. Mais on est parfois freiné dans notre élan par le rappel des dogmes religieux, ou du moins par la conception populaire qu'une partie de notre public peut en avoir.

Les pouvoirs subsidiaires soutiennent des services spécialisés dans des domaines les plus divers (compréhension de la Belgique institutionnelle, questions d'énergie, ...), services auxquels nous faisons appel pour intervenir dans nos groupes. Ne pourraient-ils pas soutenir des organisations qui seraient composées de professionnels d'origines et de spécialités diverses, dont le rôle serait de tourner dans les services pour aborder sans tabou les nombreuses questions que pose la confrontation des modèles ?

L : Est-ce que vous pensez avoir l'oreille des pouvoirs publics ?

AF : Peu. Honnêtement, peu. Je suis toujours étonnée que les Fonds Européens, par exemple, s'intéressent aussi peu à la philosophie dans laquelle nous travaillons. On a parfois l'impression que l'emploi est la priorité des priorités et que tout le reste passe à l'arrière-plan. Je ne minimise pas la portée de la question mais dans un contexte où il y a tellement peu d'emplois à pourvoir, ne serait-il pas légitime d'évaluer également la contribution des services subsidiés à l'enrichissement du lien social ?

L : Les citoyens voient les choses de loin et les priorités des politiciens sont quelquefois bien éloignées des préoccupations du terrain. Il me paraît important que les travailleurs fassent l'effort de communiquer davantage avec le grand public. Ce n'est qu'ainsi, me semble-t-il, que les choses peuvent évoluer ...

Propos recueillis par Anne-Françoise Bastin

Siège social :

Rue du Marché, 33
4500 Huy
Tèl : 085/21 34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@skynet.be
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine

59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable :

Patrick Verhoost